

d) Guillaume Thilges, né le 3. 6. 1736, mort le 28. 2. 1799, épousa le 25. 1. 1759 à Wiltz Anne-Marie Crendal (1739-1821), qui lui donna 16 enfants dont

IV. Henri. Ce Thilges, né le 22. 10. 1778, marchand, mort à Clervaux le 28. 2. 1842, était marié à Anne-Marie Thilges (1785-1860), de la branche Thilges-Henrion, et est probablement celui duquel le nom figure sur la liste des notables (3^e classe, 600 francs) «reconnus susceptibles de concourir par leur fortune et la dépense pour la formation des régiments de gardes d'honneur créées par le sénatus-consulte du 3. 4. 1813.» (1)

En tant que tanneur il fit partie de la Chambre de Commerce créée en 1841.

Henri Thilges avait 9 enfants dont

- a) Félix, le père de la femme du docteur Ad. Buffet (1835-1905), directeur de la Maison de santé d'Ettelbruck ;
- b) Clémence, la mère du pharmacien Saur de Clervaux ;
- c) Eugène, qui était en 1849 tanneur à Niedersgegen et témoin de l'acte de mariage de son frère:

JULES GEORGES EDOUARD THILGES,

né à Clervaux le 17. 2. 1817. C'est à Lierre lez Anvers qu'il acheva ses humanités et qu'il suivit, de 1830 à 1833, les cours de l'Ecole de dessin de cette ville. Le 9. 4. 1833 le Jury d'examen de Bruxelles le proclama candidat en droit «avec grande distinction.» Son diplôme de candidat en philosophie et lettres de l'Université de Liège est daté du 19. 2. 1834 et signé entre autres par J. P. X. Wurth. Avec grand succès il suivit ensuite les cours de droit naturel (J. G. J. Ernst), d'histoire du droit (E. Dupont), d'encyclopédie du droit (F. Kupfferschlaeger), de médecine légale. Doté d'une santé qui, sa vie durant, réclama des ménagements et qui ne lui permettait pas en ses années universitaires de participer aux «bamboches et godaïlles» de ses camarades, cet homme méthodique, travailleur et consciencieux réussit à s'imposer et à adopter une règle de vie qui lui permit d'atteindre néanmoins l'âge respectable de 87 ans (2).

Comme «son ambition d'adolescent et de jeune homme le portait vers le notariat», Thilges entra le 1. 6. 1838 à l'étude du notaire Jacques Bernard de Clervaux (1797-1882), en qualité de premier clerc. Après avoir subi le 15. 3. 1841 l'examen de l'Etat lui conférant le titre de docteur en droit, il prêta le serment d'avocat devant la Cour supérieure de justice le 19 du même mois. «Mais, écrit Thilges dans ses Mémoires, comme il n'y avait pas de perspective d'obtenir, dans un bref délai, une place de notaire», il se fit inscrire à la date du 31 mars au barreau du tribunal de Diekirch, où il exerça la profession d'avocat pendant 12 ans. Relevons, qu'en 1842 il profita de la faculté accordée par l'arrêté royal g.-d. du seize mars de cumuler les fonctions d'avoué et d'avocat. C'est que, d'après le considérant dudit arrêté «le nombre des avoués exerçant près la Cour supérieure de justice et les tribunaux de première instance était insuffisant pour assurer la marche régulière des affaires.» (3)